

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 4 décembre 2020

COVID-19 : PREMIER COMITE DEPARTEMENTAL FRANCE RELANCE 84

La crise sanitaire de la COVID-19 ayant fragilisé l'économie française, le Gouvernement a mis en place un plan exceptionnel France Relance visant à la redresser. Il s'inscrit dans la continuité du plan de soutien aux entreprises et aux salariés et s'articule autour de trois pôles : l'écologie ; la compétitivité ; et la cohésion sociale et territoriale.

Afin de permettre une déclinaison de ce plan au niveau local, Bertrand Gaume, préfet de Vaucluse, a réuni ce jeudi 3 décembre le premier comité départemental France Relance 84, l'occasion d'informer les membres de ce comité des modalités de mise en œuvre du plan, de faire un point de situation partagé sur la déclinaison territoriale des actions et de valoriser le site planderelance.gouv.fr qui centralise l'ensemble des mesures.

■ Qui compose ce comité ?

Ce comité départemental se compose des représentants des collectivités locales (Conseil départemental et EPCI), des parlementaires, des organisations et fédérations professionnelles, des organisations syndicales, des services de l'État concernés et des grands opérateurs (ADEME, CDC, BPI...).

■ Quel est son rôle ?

Le comité est une instance de gouvernance et de pilotage du plan France Relance au niveau départemental.

■ Comment se décline le plan dans les territoires ?

- Par des projets déconcentrés au niveau régional et souvent gérés par des opérateurs ;
- Par des enveloppes spécifiques sous la responsabilité des préfets ciblant en priorité les quartiers de la politique de la ville et les territoires ruraux, sur des projets de rénovation thermique des bâtiments, de mobilité du quotidien... Elles feront l'objet de discussions entre préfet de Région et président de Région ;
- Et par des crédits correspondant aux différentes lignes de France Relance dont la gestion sera déconcentrée au fur et à mesure. Ces projets doivent aussi conforter les

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

obligations découlant des directives européennes en matière d'eau et assainissement, d'air, de déchets, etc.

■ Quels sont les interlocuteurs locaux ?

- **Les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)**, en particulier leurs services économiques de l'État en région (SEER), demeurent les points de contact des entreprises pendant la relance.
- L'arrivée prochaine d'un **sous-préfet à la relance** et à la transformation dans le département permettra de conforter son déploiement dans le Vaucluse. Directement rattaché au préfet, il assurera l'articulation entre les services de l'État, les élus et les porteurs de projets afin d'accélérer et de faciliter la mise en œuvre des projets.
- Par ailleurs, **un site internet local** pour permettre le suivi des actions du plan est en cours de construction.

■ Les actions départementales en cours :

- La priorité absolue étant celle du soutien à l'emploi, en particulier des jeunes, certaines mesures ont déjà été mises en place comme le plan « 1 jeune 1 solution » ou encore la mise en œuvre de l'activité partielle de longue durée.
- **Un soutien massif à l'investissement public grâce à l'augmentation exceptionnelle de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) en 2020 et 2021.**
Dès 2020, près de 7,2 M€ de DSIL sont ajoutés aux 4,4 M€ prévus initialement, soit 11,6 M€ de crédits qui permettront d'enclencher une relance rapide et massive des projets publics et bénéficieront en particulier au secteur du bâtiment et des travaux publics.
Sur les 7,2M€ de crédits supplémentaires, plus de 3,3 M€ sont d'ores et déjà engagés pour financer une dizaine de projets structurants portés les collectivités du département.
- **Sur les 100 Md€ du plan de relance (dont 80 Md€ hors baisse de fiscalité) 16 Md€ seront, dès les prochaines semaines, suivis par les préfets de région dans le cadre d'enveloppes régionalisées.** Il est prévu de négocier et de conclure, avec les collectivités territoriales, des accords de relance et des contrats de relance et de transition écologique.
- **Des « accords régionaux de relance » seront signés avec les régions.** Ils porteront, pour la part État, sur l'ensemble des crédits localisables et déconcentrés dans la région, soit un champ plus large que les projets au bénéfice de la région ou cofinancés avec la région. Des contractualisations pourront avoir lieu à un niveau infra régional, sous la forme d'avenants à des contrats existants ou de nouveaux « contrats de relance et de transition écologique ».
- **Les autres mesures du plan seront gérées au niveau national car leur transversalité ne se prête pas à une logique de différenciation territoriale (baisse des impôts de production, allocation de rentrée scolaire, prime à l'embauche des jeunes...).**

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

  @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la folie
84905 AVIGNON Cedex 09